

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT de VAUCLUSE – ARRONDISSEMENT de CARPENTRAS

VILLE de VALREAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du MARDI 30 JANVIER 2024

Conseillers en exercice : 29

Présents : 23

Absents excusés avec pouvoir : 5

Absent excusé : 0

Absent : 1

L'An deux mille vingt-quatre et le trente janvier à 18h30, **le CONSEIL MUNICIPAL** de cette commune, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle dite « L'Oustau », Espace Jean Duffard à VALREAS, qui présente toutes les conditions de sécurité et d'accessibilité nécessaires à la réunion du Conseil, **sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BLANC, Premier Adjoint.**

Date de la convocation : 24 janvier 2024

Date d'affichage : 24 janvier 2024

Étaient présents :

Rosy FERRIGNO, Jacques FAGARD, Dominique MALLET, Christian BARTHELEMY, Christiane MERY, Franck VIGNE, Adjointes.

Marie-Andrée GAGNIERE, Jean-Daniel UGHETTO, Marinette SERVAN, Philippe SAYN, Jean-Marie ROUSSIN, Léonard PACE, Daniel BARBER, Sibylle GENESTON, Jean-Sébastien GUENARD, Bruno VALLE, Dominique DELERUE, Sandrine DERMEGHSIAN, Virginie AYME, Clément JACQUIER, Leila CHEVALIER, Jacques PERTEK, Conseillers municipaux

Étaient excusés :

Patrick ADRIEN, Maire, ayant donné pouvoir à J-L. BLANC

Régine DOUX, Conseillère municipale, ayant donné pouvoir à C. BARTHELEMY

Géraldine CHAMBERT, Conseillère municipale, ayant donné pouvoir à V. AYME

Sandra KIENTZI, Conseillère municipale, ayant donné pouvoir à J-M. ROUSSIN

Jean-Louis LAURENT, Conseiller municipal, ayant donné pouvoir à J. PERTEK

Était absent :

Houcine SERRAR, Conseiller municipal

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Christiane MERY, est désignée secrétaire de séance et ceci, à l'unanimité des membres présents.

DELIBERATION N° 2024-01/05 : DÉNOMINATION DE VOIES AU DROIT DE LA RUE BORELLO ET DE LA TRAVERSE PIERRE DE COURBETIN (DERRIÈRE LE DOJO)

Monsieur Jean-Luc BLANC donne la parole à Madame Rosy FERRIGNO, Adjointe déléguée à l'Urbanisme-Droit du sol, qui expose au Conseil municipal que la dénomination des voies communales, et principalement celles à caractère de rue ou de place publique, est laissée au libre choix du conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

REÇU EN PREFECTURE

le 31/01/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-084-218401388-20240130-DEL_2024_01

La voie publique ainsi que la place, sises, au droit de la rue Borello et de la Traverse Pierre de Courbetin (derrière le DOJO), n'ont jamais reçu de dénomination.

La dénomination de la voie et de la place, permettrait l'accessibilité :

- des services publics tels que les secours,
- des réseaux notamment la fibre,
- des services commerciaux comme la délivrance du courrier et des colis.

Considérant le besoin de dénomination de l'ensemble des rues situées au droit de la rue Borello et de la traverse Traverse Pierre de Courbetin ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Jean-Luc BLANC et de Madame Rosy FERRIGNO, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

À L'UNANIMITÉ,

■ **APPROUVE**, selon le plan annexé à la présente délibération, la dénomination de la voie et de la place sises au droit de la rue Borello et de la traverse Traverse Pierre de Courbetin :

- « Rue des Jeux Olympiques » pour la rue,
- « Place des Arts Martiaux » pour la place ;

■ **DIT** que des plaques précisant le nom de la rue et de la place seront apposées pour permettre leur identification ;

■ **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager la dépense correspondante qui sera imputée sur l'article budgétaire 2188 ;

■ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou, en cas d'empêchement, un adjoint par délégation, à signer tout document relatif à ce dossier.

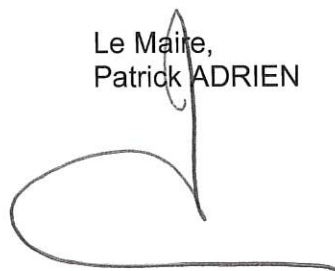
Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme.

La secrétaire de séance,
Christiane MERY
Adjointe



Le Maire,
Patrick ADRIEN



Acte certifié exécutoire compte tenu de :

La réception en Préfecture, le : 31 janv. 2024

Et la publication sur le site internet de la Ville, le : 31 janv. 2024

REÇU EN PREFECTURE

le 31/01/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-084-218401388-20240130-DEL_2024_01